

Notification préalable d'un aménagement commercial

24/0027 S – SA SOPADEP

Le 10 septembre 2024, l'Autorité polynésienne de la concurrence a reçu notification, conformément à l'article LP. 320-2 du code de la concurrence, d'un projet de création d'un aménagement commercial.

1° Nom de l'exploitant ou du futur exploitant :

SA SOPADEP

2° Nature de l'opération

Création d'un nouveau showroom dédié à l'exposition et la vente de véhicules.

3° Localisation de l'aménagement commercial concerné

Avenue du Commandant Destremeau à Papeete

4° Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

L'Autorité polynésienne de la concurrence invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard le **jeudi 19 septembre 2024**. Elles peuvent être envoyées :

- par courrier électronique : procedure@autorite-concurrence.pf
 - par courrier postal :
Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
BP 27
98713 Papeete
 - par porteur :
Autorité polynésienne de la concurrence
Bureau de la procédure
Bâtiment Taina – PK 9 côté montagne
Punaauia
- Par Fax : 40.50.49.12

5° Résumé non confidentiel de l'opération fourni par les parties

La SA Sopadep notifie la création d'un nouveau showroom d'une surface de vente 1143 m² destiné à l'exposition et la vente de véhicules à Papeete. Ce nouveau bâtiment intégrera des parkings privés dédiés au stockage des véhicules. Il vise à regrouper certaines marques, aujourd'hui exposées dans les showrooms de Prince Hinoi et de Mamao. Ces deux derniers seront fermés dès l'ouverture du nouveau showroom.

Les personnes adressant des observations à l'Autorité doivent obligatoirement préciser si elles contiennent des informations constituant des secrets d'affaires.